

Missions du service des Sports

- Favoriser la pratique sportive pour tous ;
- Valoriser les clubs sportifs, faire leur promotion et les soutenir activement ;
- Aménager, entretenir et mettre à disposition des clubs sportifs des infrastructures sportives ainsi que celles en libre accès ;
- Mettre en place des événements sportifs et des activités sportives.

Missions du service Cohésion

Axe Vie associative

- informer et orienter les associations dans les domaines juridiques, statutaires, comptables, organisationnels ;
- proposer aux responsables associatifs un programme de formations ;
- assurer le suivi, le contrôle et les réponses à l'ensemble des dossiers de demande de subvention (Contrat communal de cohésion social, FIPI...) ;
- gérer et développer les différentes infrastructures de proximité ;
- être le premier interlocuteur du monde associatif pour les demandes de locaux permanents ;
- proposer aux associations des échanges et des actions communes dans le cadre d'ateliers associatifs ;
- informer le public sur la vie associative locale.

Axe Famille et Enfance

- soutenir les structures locales d'accueil d'enfants, le tissu associatif et les lieux d'accueil enfants-parents ;
- favoriser l'émergence de nouveaux projets et d'évènements ;
- animer un travail de réflexion sur l'enfance et nouer des partenariats ;
- respecter les missions du décret ATL.

Axe Jeunesse

- mettre en place des actions, des projets et des évènements pour les jeunes ;
- coordonner des actions d'information et d'éducation pour les jeunes ;
- mettre en réseau des acteurs locaux jeunesse ;
- développer des collaborations externes.

Axe Solidarité Internationale

- coordonner des actions d'information et d'éducation au développement ;
- gérer des projets de coopération décentralisée et d'échanges entre la Commune d'Anderlecht et des municipalités du Sud ;
- développer un réseau de partenaires locaux (ONG, habitants, écoles, associations, ...), notamment via la mise en place d'un Conseil Consultatif pour la Solidarité internationale ;
- sensibiliser les agents communaux aux enjeux Nord/Sud, et en particulier au commerce équitable.

Pour assurer une transversalité avec l'enjeu de cohésion, de vivre ensemble, de solidarité et pour répondre au défi migratoire actuel, l'Axe Solidarité Internationale par le biais de la "Maison des Voyageurs" a aussi pour mission :

- d'offrir un espace de rencontres, d'échanges, de production, de réflexion et de partage ;
- de promouvoir l'interculturalité ;
- d'offrir un accompagnement, des permanences afin de soutenir les personnes migrantes dans les différentes démarches sociales ou administratives auxquelles elles se trouvent confrontées.

Missions du service Affaires sociales

Le service Affaires sociales comprend 3 pôles, qui ont pour mission de permettre aux Anderlechtois de vivre dans les meilleures conditions possibles en accordant une attention particulière aux personnes fragilisées, aux seniors et aux personnes porteuses d'un handicap :

La politique sociale

L'équipe du service social est chargée d'accueillir et de répondre aux demandes et difficultés des Anderlechtois via des permanences sociales, des visites à domicile, le développement d'un réseau de services d'aide et un service "transport" qui vient en soutien aux personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer.

La politique des seniors

Ce pôle a pour objectif le développement d'une politique transversale des seniors à Anderlecht, via l'information de la population, le travail en réseau et la mise en place d'initiatives visant à améliorer le maintien à domicile des seniors dans de bonnes conditions.

Différents projets, activités et événements sont régulièrement organisés à destination des 60 ans et plus. Les centres récréatifs équipés d'un restaurant permettent aux seniors de profiter d'un repas à un tarif abordable dans un cadre convivial.

La politique du handicap

Ce pôle a pour objectif d'assurer l'inclusion ou l'intégration de la dimension du handicap :

- dans toutes les compétences des politiques, institutions et services communaux ;
- Dans toute prestation de service, quelle que soit la qualité du prestataire (public ou privé).

De plus, un immeuble de 12 logements "habitat accompagné" est ouvert aux personnes avec un handicap moteur souhaitant vivre de manière autonome avec l'aide d'un accompagnement social.